

# PARLEMENT EUROPÉEN

## COMMISSION DE L'AGRICULTURE

### Document I

#### Présentation de la Bretagne

La situation et les problèmes de la Bretagne ne sont pas sans rappeler la situation et les problèmes d'autres régions de la C.E.E. Mezzogiorno et Vénétie Julienne en Italie, Länder bordant les frontières orientales de la République fédérale allemande et même à certains égards, provinces orientales des Pays-Bas, Ardennes belge et luxembourgeoise.

Chaque pays de la C.E.E. a ses propres problèmes régionaux, ceux de régions agricoles faiblement industrialisées, mal équipées, d'où les excédents de jeunes du milieu rural, ne pouvant trouver un emploi et un niveau de vie suffisant, partent vers les grands centres industriels et urbains. La constitution de la C.E.E. elle-même, en faisant passer à la dimension européenne un espace économique autrefois limité aux frontières nationales, accentue le caractère périphérique des régions déjà excentrées à l'échelle nationale.

Les auteurs du Traité de Rome ont eu clairement conscience des incidences de la constitution de la C.E.E. sur l'aggravation des déséquilibres régionaux et ils ont prévu les moyens qui permettraient de les corriger. Certains Etats ont su déjà utiliser à fond les possibilités offertes par la Banque Européenne d'investissement en faisant valoir le caractère de sous-développement de certaines régions.

En France, c'est la Bretagne qui représente par excellence la région "type" où la situation géographique se combine avec la

structure démographique et économique pour poser des problèmes d'avenir particulièrement difficiles. Depuis plus de 15 ans, les Bretons groupés au sein du Comité d'Études et de Liaison des intérêts bretons (C.E.L.I.B.) travaillent à résoudre ces problèmes. Animés par des pionniers de l'idée européenne, ils ont eu très tôt l'idée de recourir à l'intervention des organismes communautaires. La Bretagne est une des régions françaises qui a le plus largement bénéficié des prêts de la B.E.I. Pour moderniser son agriculture et la faire participer pleinement à un "Plan Vert" européen, elle prépare un programme de demandes de concours du F.E.O.G.A. Si d'autres régions françaises, grosses productrices de céréales attendent beaucoup de la section "Intervention" il est normal que l'aide de la section "Garantie" soit dirigée en priorité vers les régions qui ont besoin de moderniser leurs structures, leurs équipements, pour mettre leur agriculture à l'heure de l'Europe.

Cette note sur la Bretagne, ses problèmes et son économie, permettront de replacer les problèmes agricoles bretons évoqués dans une autre note (voir document II) dans le contexte régional d'ensemble.

## I - LE MILIEU NATUREL ET LA SITUATION GEOGRAPHIQUE

### A) Bretagne et région nantaise

La région de programme "Bretagne" qui fait l'objet de cette étude ne constitue avec les quatre départements des Côtes-du-Nord, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, qu'une partie de la Bretagne, vieille et solide province historique. Le Duché de Bretagne rattaché juridiquement à la France au XVI<sup>e</sup> siècle, mais qui a gardé ses franchises jusqu'en 1789, s'étendait au-delà de la péninsule armoricaine et comprenait en particulier Nantes, Cité des Ducs, et le sud de l'embouchure de la Loire.

Aujourd'hui Nantes et le département de Loire-Atlantique font partie de la région du programme des Pays de Loire et par voie de conséquence, la Bretagne se trouve privée du potentiel économique considérable de la région de la Basse-Loire, de l'ex-

périence, des capitaux, de l'esprit d'entreprise du milieu d'affaires nantais. Mais la région de programme "Bretagne", réduite à 28.331 km<sup>2</sup>, peuplée de 2.400.000 habitants (densité de 85 habitants au km<sup>2</sup>), présente une remarquable homogénéité.

### B) Le cadre physique

La Bretagne est une région de roches très anciennes où dominant les granits et les schistes ; elles ont été rabotées par l'érosion et des plateaux s'étendent à la place des anciennes chaînes de montagne de l'époque hercynienne. A l'ère tertiaire, quelques mouvements du sol ont porté ces plateaux à des altitudes variées et l'érosion a déblayé des dépressions dans les roches les plus tendres, creusé des vallées étroites dans les roches dures. L'extrémité de ces vallées a été envahie par la mer. A l'exception de quelques pointements de roches dures, le relief est donc surtout un relief en creux.

Les plateaux dominant sur le littoral Nord (Léon, Trégor, Pays de Dinan). Souvent recouverts de limon, ils offrent à l'agriculture des terroirs fertiles. Le littoral Sud (Cornouailles, Pays Vannetais) est bordé de plateaux plus bas aux sols souvent moins riches par suite de l'absence de limon.

Le centre est plus accidenté avec deux lignes de relief Ouest-Est, Nord-Ouest, Sud-Est séparant des bassins. Au Nord, les Monts d'Arrée (384 mètres au Mont Saint-Michel de Brasparts), les Landes du Mené (340 mètres) et plus à l'Est le massif granitique de la Forêt de fougères. Au sud, les Montagnes Noires, les Landes de Lanvaux, les hauteurs de la forêt de Paimpont, les plateaux de la moyenne Vilaine. Les hauteurs battues par le vent, aux sols maigres et arides, ont souvent perdu leur ancienne couverture forestière et sont le domaine de la lande en cours de reboisement.

Entre ces lignes de collines s'étendent les trois bassins de Châteaulin, de Rohan, de Rennes aux sols plus profonds bien mis en valeur par des exploitations associant la culture à l'élevage.

La côte est très découpée avec de hardis promontoires (presqu'île de Crozon, Pointe du Raz), de grandes baies largement ouvertes (Mont-Saint-Michel, baie de Saint-Brieuc, baie de Douarnenez, baie d'Audierne), des rades fermées par des goulets étroits (rade de Brest, Morbihan) et des "rivières" ("abers" en breton), longs estuaires remontés par la marée et qui, avec les îles nombreuses ancrées au large (Ouessant, Sein, Groix, Belle-Isle) constituent l'élément le plus original du littoral breton.

La Bretagne doit à sa situation maritime un climat océanique de type très pur dans la partie occidentale : hivers très doux, étés frais (Roscoff + 7°2 en hiver, + 16°7 en été, douze jours de gelée par an), des précipitations abondantes (surtout à l'Ouest et sur les collines : 1.200 m/m et bien réparties dans l'année (plus de 200 jours de pluie par an avec une dominante d'automne et d'hiver), prédominance de vents d'Ouest, souvent violents sur le littoral et les collines.

Ces caractères climatiques expliquent l'importance des cultures de primeurs sur le littoral aux hivers très doux, l'importance de l'élevage, la sécheresse d'été n'étant sensible que dans le secteur méridional. Le bocage, avec les champs bordés de haies épaisses, complantés de pommiers mais qui s'éclaircit avec le remembrement, n'est pas une formation naturelle mais est bien adapté aux conditions climatiques. Il contribue à donner un caractère particulier au paysage rural breton autant qu'un habitat très dispersé en petits hameaux.

### C) La mer et la vocation maritime de la Bretagne

Un autre trait accentue l'homogénéité de ce milieu : la situation maritime. La mer baigne et pénètre un littoral extrêmement découpé ; aucun point de la péninsule n'est éloigné de plus de 80 kms de la mer. C'est par mer que sont venues d'Irlande, d'Ecosse, du Pays de Galles et de Cornouailles, les populations qui ont donné à la Bretagne sa langue, parlée encore par plus d'un million d'habitants à l'Ouest d'une ligne Saint-Brieuc/Vannes, et son folklore original. C'est par mer que s'établissaient autrefois les courants commerciaux essentiels vers la Grande-Bretagne, l'Europe du Nord, l'Espagne, les "Indes".

C'est la mer qui constitue encore le domaine d'activité des pêcheurs, des marins du Commerce et de l'Etat, c'est la mer qui attire les touristes français et étrangers qui animent durant l'été les plages bretonnes.

C'est aussi de la mer que la Bretagne attend pour une large part son renouveau économique. Brest possède une des plus belles rades du monde, accessible aux plus grands navires, à proximité d'un intense courant de trafic maritime. Brest s'organise déjà comme station-service de l'Atlantique et comme point de redistribution des pondéreux. Avec Lorient, Saint-Malô et les innombrables ports secondaires qui jalonnent le littoral breton, c'est toute cette façade maritime qui doit connaître de nouvelles activités liées à cette voie gratuite de circulation qui, à l'Ouest de la Communauté Economique Européenne doit jouer un rôle analogue à l'axe fluvial intérieur Mer du Nord - Méditerranée. C'est des relations par mer avec les pays encore extérieurs à la Communauté, Grande-Bretagne, pays scandinaves, péninsule ibérique, et par delà l'océan tout le monde d'outre-mer, que la Bretagne cherche à créer ou à multiplier ses relations, retrouvant sa vocation primitive : c'est ainsi que le C.E.L.I.B. a ouvert en 1965 un "Centre Breton" à Londres pour préparer notre région à utiliser toutes les possibilités d'échanges qui pourraient résulter de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le marché commun. Il vient, dans le même esprit, de constituer un Comité Bretagne-Galice pour prendre position sur la péninsule ibérique.

La Bretagne est d'autant plus favorable à une Europe ouverte sur le monde que les relations sont longues et coûteuses vers le centre de gravité économique de l'Europe occidentale. Sans doute, par fer, grâce en particulier à l'intervention de la Banque européenne d'investissement, Rennes est aujourd'hui à trois heures de Paris, les grandes villes bretonnes sont reliées par air à Orly. Mais les axes routiers de grande circulation sont très en retard. Il apparaît donc normal que la Bretagne cherche à se désenclaver en s'orientant vers la mer, tout en exploitant au maximum les possibilités que lui donne la création d'un grand marché européen.

## II - LE PROBLEME BRETON

Les Bretons ne doivent négliger aucune chance car le problème qu'ils ont à résoudre est extrêmement difficile. Ce problème a une base démographique. Malgré une forte fécondité, la population, après une longue période de diminution due à une intense émigration, connaît encore une stagnation qui contraste avec la vigoureuse poussée démographique nationale.

Cette émigration est liée à une structure économique se caractérisant par la prédominance d'une agriculture familiale et par la faiblesse des activités industrielles. Le bas niveau de vie moyen qui en résulte contribue, autant que les difficultés qu'éprouvent les jeunes à trouver un emploi, à favoriser leur départ.

Les conditions nouvelles de la civilisation technique permettent de modifier cette situation, mais par suite de négligences et d'erreurs séculaires, la Bretagne ne dispose pas de l'équipement de base, de l'infrastructure indispensables pour provoquer une mutation et un essor d'ensemble de son économie, et assurer le plein emploi de la jeune et nombreuse génération qui arrive à l'âge d'activité.

### A) L'évolution démographique

Jusqu'à la première guerre mondiale, la population bretonne avait de tels excédents démographiques que la population pouvait à la fois s'accroître à un rythme analogue au rythme national et alimenter de forts courants migratoires. On observait alors une nette prédominance des éléments jeunes.

La première guerre mondiale a eu des conséquences démographiques particulièrement désastreuses. Aux pertes en hommes, s'ajoutèrent les effets d'une émigration qui s'accéléra. La population bretonne qui était passée de 2.301.000 habitants en 1851 à 2.600.000 en 1911 tombe à 2.334.000 habitants en 1946.

La structure démographique s'est alors considérablement dégradée. Les émigrants sont jeunes et malgré une fécondité forte, les taux de natalité et les excédents démographiques deviennent simplement égaux aux taux moyens français. Aussi les excédents naturels ne font que compenser de 1946 à 1954 une émigration nette de 18.000 par an. De 1954 à 1962, le rythme est un peu ralenti: 11.000 par an, mais la population n'enregistre au total, pour toute la période d'après-guerre, qu'un accroissement de 1,5 %, dix fois inférieur à l'accroissement démographique français. La population bretonne qui s'élève à 2.400.000 habitants en 1962 n'a pas retrouvé le niveau qu'elle atteignait il y a un siècle. Et cette situation risque encore de se dégrader au cours des prochaines années : si l'émigration se poursuit au même rythme, la population bretonne restera stable et se caractérisera par un vieillissement accentué.

## B) L'évolution économique

Au XVIIIe et au début du XIXe siècle, l'économie bretonne pouvait entretenir une population nombreuse parce qu'à côté des activités agricoles, il existait des activités industrielles importantes, métallurgie au bois et surtout industrie des toiles qui alimentaient des courants d'échanges avec les pays d'outre-mer, animant ainsi les activités commerciales de la façade maritime.

La Bretagne a manqué le tournant de la révolution économique du XIXe siècle. Elle ne dispose pas de source d'énergie, elle occupe une situation excentrique par rapport aux grands marchés de consommation, alors que l'échec de la politique du "blocus continental" lui a fait perdre l'orientation maritime de son économie. Elle a manqué d'entrepreneurs dynamiques et de capitaux. L'absence d'expansion industrielle freina la réalisation d'un équipement de base intéressant notamment les transports et ces carences devaient par la suite singulièrement limiter les chances d'un renouveau industriel.

Aussi dès la fin du XIXe siècle, en 1896, le secteur industriel n'employait que 17,4 % de la population active contre 30,7%

dans la France entière, l'agriculture 66,1 % contre 45,1 % dans la France entière.

Or, l'agriculture ne peut continuer à employer une population aussi nombreuse ; en se modernisant, en passant de l'autoconsommation à la satisfaction des marchés, elle libère une main-d'oeuvre nombreuse.

Cette diminution normale de l'emploi dans le secteur primaire n'était malheureusement pas compensée par une augmentation dans le secteur secondaire. Les emplois industriels, à l'exclusion du bâtiment, sont simplement stables de 1896 à 1931 pour diminuer très fortement par la suite. En effet, certaines industries traditionnelles sont alors en perte de vitesse et ne sont pas relayées par un développement suffisant des industries de type moderne. On observe seulement un accroissement sensible de l'emploi dans le secteur du bâtiment, au lendemain de la deuxième guerre mondiale avec les travaux de reconstruction, puis avec l'essor urbain.

Le secteur tertiaire se développe et bénéficie de l'apport des activités touristiques malgré leur caractère saisonnier trop marqué, mais il lui manque le moteur que constitue le développement industriel.

Aussi la population active diminue-t-elle d'une manière très sensible passant de 1.305.000 actifs en 1896 à 1.206.000 en 1946, 1.073.000 en 1954 et 990.000 en 1962. Cette diminution explique évidemment l'ampleur des mouvements migratoires. Le tableau suivant résume l'évolution par grands secteurs :

- évolution de la population et de la population active dans la région "BRETAGNE" :

	<u>1896</u>	<u>1946</u>	<u>1954</u>	<u>1962</u>
PECHE.....	32,4	22,4	18,5	18,2
AGRICULTURE.....	863,3	687,5	545,1	419
BATIMENT.....	25,9	48,3	78,1	84
INDUSTRIE.....	201,4	162,5	139,7	134
(Bâtiment exclu)				
TERTIAIRE.....	<u>182,9</u>	<u>286,3</u>	<u>291,9</u>	<u>332</u>
TOTAL POP. ACTIVE	1305,8	1206,9	1073,3	990,2
POPULATION TOTALE	2530	2334	2339	2396

c) La faiblesse du niveau de vie et les carences de l'équipement

L'émigration trouve aussi son origine dans la faiblesse du niveau de vie, en rapport elle-même avec cette structure économique.

Malgré une forte production agricole globale, liée au travail et à l'utilisation de méthodes de production intensives, le revenu agricole par tête est inférieur de 24 % au revenu de l'agriculteur français. Le manque d'emploi dans l'industrie explique que les salaires moyens soient inférieurs de 22 % à la moyenne française. Aussi le revenu moyen individuel est-il inférieur d'au moins 20 % au revenu moyen français. On s'explique ainsi le faible niveau des consommations, des services, des éléments de confort, la médiocrité de l'habitat.

Un autre élément essentiel contribue à cette situation : l'insuffisance des investissements réalisés pour l'équipement général, en particulier pour l'aménagement des campagnes. En 1965 encore 52 % des ruraux ne disposent pas de l'eau courante, en 1962 30 % des logements des communes rurales étaient surpeuplés contre 15 % pour l'ensemble du territoire.

La faiblesse de l'activité économique a conduit à limiter au maximum les dépenses d'infrastructure : la Bretagne centrale est encore desservie par un réseau à voie étroite, long de 390 kms.

Sur le plan de l'enseignement et particulièrement de l'enseignement technique, l'absence de débouchés locaux a servi longtemps à justifier le faible nombre d'établissements dont beaucoup ne dispensent qu'un enseignement "court" : en conséquence, le jeune émigrant breton devait souvent quitter le pays sans avoir reçu la formation générale ou professionnelle indispensable. Il était tout désigné pour remplir des emplois de manoeuvre.

Or, au lendemain de la deuxième guerre mondiale, des transformations technologiques de grande ampleur ne rendent plus iné-

luctable cette évolution. Le redressement de la natalité ouvre des perspectives nouvelles ; des jeunes nombreux arriveront à l'âge d'activité. Si l'on parvient à créer pour eux de nouveaux emplois en modifiant les vieilles structures, en dotant la région de l'équipement qui lui fait défaut, en attirant de nouvelles activités, l'évolution peut être radicalement renversée.

### III - LES OBJECTIFS DE LA BRETAGNE

C'est à cette tâche que depuis quinze ans s'est consacré le C.E.L.I.B., groupant tous les responsables politiques, économiques et sociaux de la région, pour étudier les problèmes intéressant l'économie régionale, élaborer les solutions soutenues par l'opinion bretonne, décider les interventions auprès des pouvoirs publics en faveur de l'expansion régionale.

Dès 1952, le C.E.L.I.B. élabore un programme régional de modernisation d'équipement et d'aménagement de la Bretagne dont les grandes lignes sont reprises en 1956 dans le programme officiel d'action régionale de la Bretagne. Sous l'action du C.E.L.I.B., dans l'ensemble de la Bretagne, une révolution psychologique précède la révolution technique qui se traduit par la modernisation de l'agriculture. L'aménagement de zones industrielles et l'implantation d'usines nouvelles, la création de nouveaux organismes comme la Société de Développement régional, la Société d'économie mixte pour l'Équipement et l'Aménagement de la Bretagne.

Depuis 1961, le C.E.L.I.B. s'efforce d'obtenir que l'Etat engage, avec l'aide des organismes européens, une action d'envergure et une politique d'investissements pour doter la Bretagne de l'infrastructure moderne nécessaire, décide de donner à la Bretagne l'instrument qui garantirait l'exécution rapide des investissements qui sont encore indispensables pour accélérer une évolution désormais favorable.

Depuis la promulgation des décrets de mars 1964, relatifs

à l'organisation des services de l'Etat dans les circonscriptions d'action régionale cet effort est renforcé par les travaux de la Commission du développement économique régionale (CODER) appelée à émettre des avis sur les questions relatives à la mise en oeuvre du développement économique et social et de l'aménagement du Territoire régional.

C'est dans cet esprit que la Bretagne attend beaucoup, par exemple d'une intervention du F.E.O.G.A., qui lui permettrait d'améliorer l'équipement, les méthodes de production et de commercialisation de son agriculture.

L'aide des institutions communautaires apporterait ainsi une contribution essentielle à la solution d'un problème régional dont l'ampleur et l'acuité conduisent à rechercher la conjonction des moyens financiers d'interventions mobilisables aux plans local - national et communautaire.

-o-o-o-o-

# PARLEMENT EUROPÉEN

## COMMISSION DE L'AGRICULTURE

### DOCUMENT II

#### L'AGRICULTURE BRETONNE EN 1966

Une présentation de la Bretagne, sous un angle général, a déjà été faite.

Nous nous attacherons ici à aborder divers aspects de l'agriculture de notre région qui pour de nombreuses raisons est restée l'activité principale de l'économie bretonne.

Il semble d'ailleurs prévisible que cette activité soit encore prépondérante pendant de nombreuses années, même si le retard de la Bretagne dans le domaine industriel se voit progressivement comblé.

C'est qu'elle bénéficie d'un potentiel agricole considérable, déjà largement mis en valeur, mais qui est loin d'être encore complètement utilisé.

---

Nous étudierons successivement :

- I. les hommes
  - II. la production agricole
  - III. la commercialisation des produits agricoles
  - IV. les équipements et leur financement
  - V. les structures professionnelles et administratives
  - VI. les perspectives d'avenir de la Bretagne agricole.
-

## I. LES HOMMES

La population agricole bretonne est originaire de la vieille population celte, amalgamée aux Bretons venus d'Outre-Manche, lors des Ve et VIe siècles.

Longtemps, l'activité agricole se concentra sur les côtes, la pénétration de l'"Argoat" intérieure, couverte de forêts inaccessibles, n'intervenant que très lentement.

Le paysan breton, travailleur acharné, fréquemment individualiste, sentimental, attaché à ses traditions, semble avoir traduit dans son sol, tout au long des siècles, les traits de son tempérament : innombrables chemins creux, parcelles de faible étendue, cloisonnement de haies et talus, habitations dispersées en de multiples hameaux sont les aspects les plus évidents du paysage agraire breton, aujourd'hui en voie de profond changement, il est vrai.

### La Population agricole :

Au recensement de 1962, elle présentait les traits principaux suivants :

- les ménages agricoles comptaient 800.000 personnes, soit près de 10 % de la population agricole française, et près du tiers de la population bretonne totale;
- la population agricole active s'inscrivait pour 419.600 personnes, soit 11 % de la population agricole active française. Fait caractéristique, ces "actifs" agricoles représentaient 42 % de la population active totale de la Bretagne, contre seulement 20 % pour la France;
- cette population agricole active se répartissait en :

	<u>Masculin</u>	<u>Féminin</u>	<u>Total</u>
- Employeurs et indépendants	144.000	26.000	170.000
- travailleurs familiaux	54.000	144.700	198.700
- salariés	41.300	9.600	50.900
	<u>239.300</u>	<u>180.300</u>	<u>419.600</u>

faisant apparaître un pourcentage élevé de travailleurs familiaux: 13, 6 % du total français rien que pour les hommes !

## II. LA PRODUCTION AGRICOLE

### A. Les modes d'exploitation

L'utilisation du territoire agricole breton, soit 2.106.550 hectares de surface agricole utile est donc assurée par 419.000 personnes actives, sur 178.920 exploitations.

#### 1°/ La structure des exploitations

Les exploitations agricoles en Bretagne sont petites : 11,6 ha contre 16,7 pour la France entière.

Plus précisément, 85 % d'entre elles ont une superficie comprise entre 1 et 20 hectares, contre seulement 75,5 % en France, et occupent 61 % des surfaces, contre 34 % en France. Il est difficile de prévoir quand interviendra une élévation sensible de la surface des unités de production, malgré la présence de nombreux exploitants âgés sans successeurs et l'existence de l'"indemnité viagère de départ", décisive pour certains.

Le morcellement est important : sur les exploitations non remembrées, les parcelles ont une surface moyenne de 40 ares.

#### 2°/ Les modes de faire-valoir :

Le mode de faire-valoir dominant est le fermage : 59 % des terres exploitées. Mais les modes mixtes sont très fréquents, les agriculteurs étant alors pour partie fermiers pour partie propriétaires des terres, par ailleurs souvent propriétaires des bâtiments.

Les fermages actuellement pratiqués sont compris entre 100 et 250 F./ha, avec une majorité de baux autour de 160, 170 F/ha; les régions légumières atteignent 250 à 300 F./ha.

## B. Les productions

### 1°/ La répartition du territoire

La surface agricole bretonne est consacrée, pour sa majeure partie, à la production de fourrages. Le reste se partage entre le blé (275.000 ha), les pommes de terre (142.000 ha), dont une proportion appréciable est d'ailleurs destinée aux animaux, et les productions légumières (46.000 ha).

Le système de production le plus souvent adopté est la polyculture, avec une petite surface réservée aux céréales (sur 69.000 livreurs de blé, 58.500 n'atteignent pas 75 quintaux, soit la production de 2 à 3 ha), le reste en productions fourragères (herbe, choux, betteraves); quelques vaches laitières (les 3/4 des exploitations ont de 1 à 9 vaches avec une moyenne de 5 vaches laitières par exploitation) et un certain nombre de porcs à l'engrais ou de truies (pour les porcelets). A peine 10 % des exploitations participent à la production avicole.

### 2°/ Les productions végétales

Le blé est plus particulièrement cultivé dans les départements d'Ille & Vilaine et des Côtes-du-Nord (placés 9e et 13e dans le classement national). Pour la région, les chiffres sont les suivants :

	Surface	Rendement/ha	Production totale	Production commercialisée
BLE	275.900 ha	29,2 qx	8.069.500 qx	3.689.300 qx

Si le blé fait l'objet d'un volume appréciable de livraison de la part des agriculteurs, par contre l'orge (production : 5.350.100 qx) et l'avoine (production : 3.015.800 qx) sont conservés à la ferme pour l'alimentation des animaux. Le seigle et le sarrasin ont presque disparu.

La pomme de terre est une production traditionnelle très importante avec trois utilisations différentes :

- la pomme de terre primeur, dans les zones de Saint-Malo, Paimpol et Pont-L'Abbé (de mai à juillet);
- la pomme de terre de conservation, dans l'ensemble de la Bretagne, une partie importante approvisionnant la région parisienne;
- la pomme de terre de semence (plant) surtout cultivée dans le Finistère et le centre du Morbihan (région de Pontivy).

Pour la Bretagne, les chiffres sont les suivants :

	surface	Production ha	Production totale	Vendu à l'ex- portation	principaux pays des- tinataires
primeur	10.900 ha	122 qx	1.532.800 qx (+)	83.000 qx	Allemagne Pays-Bas
conserva- tion	113.000 ha	192 qx	21.714.000 qx	206.900 qx	Italie- Espagne
plant	17.500 ha	123 qx	2.164.000 qx (++)	548.000 qx	Algérie - Maroc - Espagne

+ soit environ 25 % de la production française  
++ soit environ 63 % de la production française.

Quant à la production légumière bretonne, réputée, elle concerne en premier lieu le chou-fleur et l'artichaut : produits en automne dans la région de St.-Malo - Cancale; en hiver et au printemps dans les régions de St. Pol-de-Léon et Paimpol, ces productions représentent 70 % de la production française.

Les chiffres sont les suivants :

	surface	Rendement/ ha	Production totale	Vendu à l'exportation	principaux pays desti- nataires
Artichaut	7.000 ha	70 qx	501.200 qx	17.900 qx	BENELUX Suisse
Chou-fleur	17.700 ha	90 qx	1.593.800 qx	776.800 qx	Allemagne Grande-Bret. Pays-Bas

Et les légumes de conserves (petits pois et haricots verts dans la Cornouaille), les salades et tomates sous serre (dans la région de Rennes), les oignons, les carottes, les haricots à écosser, font de la Bretagne une région aux productions légumières variées, généralement fournies par des exploitations spécialisées.

### 3°/ Les productions animales

Ce sont elles qui font l'objet des principales activités et des principales sources de revenu des agriculteurs bretons.

#### a) La production bovine

Avec 2.043.900 bovins de tous âges, l'effectif breton représente 10 % du troupeau national. La race normande à aptitudes mixtes lait-viande domine, mais les races armoricaines et pie-noire bretonne sont également importantes dans certains terroirs du Finistère et du Morbihan.

L'insémination artificielle, très développée, combinée aux effets de la vulgarisation, a permis des progrès substantiels dans les rendements laitiers. Tous les éleveurs reconnaissent néanmoins que la production annuelle moyenne par vache, soit 2.100 litres, est encore loin d'être suffisante pour procurer une bonne rentabilité des élevages.

L'effectif des vaches laitières : 1.100.000, soit 11 % du troupeau français permet d'obtenir une production laitière importante : 23.250.000 hl (10 % de la production française) affectée surtout à la fabrication du beurre (22 % de la production française) et de poudre de lait écrémé.

La production de viande avec 81.000 tonnes pour les gros bovins et 33.000 tonnes pour les veaux, représente 9 % de la production nationale. Elle pourrait être plus élevée si un grand nombre de veaux n'étaient abattus jeunes. Il faut signaler par ailleurs les recherches actuellement entreprises pour la production de jeunes bovins.

#### b) La production porcine

De tout temps, la production porcine a été traditionnelle

dans les exploitations et les industries locales de transformation ont contribué, de manière appréciable, à donner une réputation aux salaisons bretonnes.

Avec 185.000 tonnes de viande porcine, soit 20 % de la production nationale, la Bretagne arrive au premier rang des régions françaises. On assiste actuellement à un nouveau développement de cette production, à partir d'unités de 200 à 300 bêtes par an, nourries avec les céréales de l'exploitation et des aliments achetés.

### c) La Production avicole

Avec un abattage de 74.000 tonnes de poulets et 5.600 tonnes de poules, la Bretagne occupe ici aussi une position privilégiée : plus de 50 % des abattages français. Elle assure l'exportation de 18.000 tonnes de volailles, soit 85 % des exportations totales françaises, principalement vers l'Allemagne Fédérale, la Suisse et jusqu'au Japon.

Les techniques les plus perfectionnées mises en oeuvre ont permis à la Bretagne de se placer à l'avant garde dans ce domaine sur de nombreux marchés, y compris les marchés d'exportation. Néanmoins, la politique agricole commune a sensiblement freiné cette production depuis 18 mois.

La production d'oeufs est estimée à 3 milliards d'unités, soit 15 % de la production nationale.

Enfin, la production de poussins d'un jour (87.000.000) représente le tiers de la production française.

## III. LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES BRETONS

La présence, sur son sol, de 2.400.000 consommateurs est un premier élément qui permet à une partie de la production agricole bretonne d'être consommée sur place.

A cette population sédentaire s'ajoute, surtout pendant les mois de juillet et août, une population touristique de 4 à 5.000.000 personnes qui séjournent dans la région en moyenne une semaine chacune.

Cependant, c'est surtout au reste de la France, à la région parisienne en particulier, et par l'exportation, à l'Allemagne fédérale, qu'est vendue la majeure partie de la production : produits laitiers (beurre), viande, produits avicoles, légumes frais ou de conserve.

Les efforts d'organisation commerciale et de vente ne sont pas d'hier : dès avant la première guerre mondiale, les exportations de beurre et de légumes vers la Grande-Bretagne étaient considérables. Mais c'est depuis une dizaine d'années que s'est réalisé un développement important de structures commerciales modernes permettant de mieux adapter l'offre à la demande. Se sont notamment développés ou créés les groupes coopératifs, les S.I.C.A. (1), (qui associent étroitement producteurs et négociants); l'organisation interprofessionnelle fait également son chemin.

Dans le secteur céréalier, la coopération assure environ 70 % de la collecte.

Dans le domaine de la pomme de terre primeur, les coopératives et S.I.C.A. contrôlent de 70 à 80 % des transactions, tandis que pour la pomme de terre de semence, la S.I.C.A. "G.O.P.E.X." (2) dirige et soutient environ 90 % des ventes.

Pour les produits laitiers, la coopération, relativement jeune, collecte environ 40 % de la production qui est, comme dans les laiteries industrielles, surtout transformée en beurre pasteurisé et en poudre de lait.

L'organisation commerciale des produits animaux est plus traditionnelle, surtout pour la viande bovine, la coopération et les S.I.C.A. n'intervenant que sur 10 % environ de la production. Les opérations sont assurées par les marchands de bestiaux qui achètent les bêtes directement à la ferme pour le compte d'abattoirs privés, ou pour la vente vers la région parisienne. Mais les agriculteurs approvisionnent également quelques marchés importants : Fougères (en bordure de la Normandie et du Maine), Dinan, Rostrenen, Châteaunef-du-Faou.

---

(1) S.I.C.A. : Société d'Intérêt Collectif Agricole.

(2) G.O.P.E.X. :

La production de porc, surtout avec le développement d'élevages importants, a tendance à mieux s'organiser, en particulier sous les efforts de la coopération, grâce à la pratique des contrats.

Quant au secteur des produits avicoles, il est déjà très engagé dans l'économie contractuelle, la plupart des élevages faisant l'objet de contrats, soit avec des coopératives, soit avec des fabricants d'aliments du bétail, soit avec des abattoirs industriels.

#### IV. LES INVESTISSEMENTS

##### a/ Les investissements publics

Quoique ressortissant davantage des investissements de structure, mais bénéficiant pour l'essentiel de l'aide de l'Etat, il faut d'abord évoquer le remembrement.

Il n'est commencé en Bretagne que depuis une dizaine d'années seulement. Les opérations ont porté sur 520.000 hectares environ, terminés ou en voie d'achèvement. Mais les charges importantes des travaux "connexes" risquent de voir réparti sur encore 20 ans l'effort pour les 1.400.000 hectares restants.

Le taux de desserte de la population rurale par adduction d'eau est extrêmement bas : 48 %, plaçant la Bretagne au dernier rang des régions françaises. Rejoignant ces aspects du confort élémentaire, il faut noter une situation identique de l'habitat rural. Souvent très vétuste et gravement surpeuplé, l'inconfort du logement est très vivement ressenti par les jeunes ménages agricoles.

L'électrification en surface est maintenant presque achevée, grâce à un programme financé avec l'aide de la Banque Européenne d'Investissement, mais d'importants renforcements de réseaux s'imposent.

Enfin, la dispersion de l'habitat défavorise l'agriculture bretonne en ce qui concerne la voirie locale et la desserte téléphonique.

b/ Les investissements privés et productifs

Si, comme nous venons de l'évoquer, les équipements de la maison restent très élémentaires, ceux relatifs à l'exploitation agricole ont progressé un peu plus rapidement, davantage pour le matériel agricole d'ailleurs, que pour les bâtiments de ferme.

Les équipements industriels dans les domaines suivants ; abattoirs publics et privés, industries de transformation de la viande, entrepôts frigorifiques, industrie laitière, silos à blé, usines d'aliments du bétail sont insuffisants ou à peine suffisants, en quantité et en qualité, compte tenu des perspectives de développement de la production agricole.

V. LES STRUCTURES PROFESSIONNELLES ET ADMINISTRATIVES

La défense professionnelle est assurée par les quatre Fédérations départementales de Syndicats d'Exploitants Agricoles regroupées au niveau régional.

Les quatre Chambres départementales et la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, élues par l'ensemble des agriculteurs, sont, de leur côté, les organes officiels du dialogue avec les Pouvoirs Publics. Dotés de moyens financiers qui proviennent des agriculteurs eux-mêmes, ils assument une responsabilité majeure dans la diffusion de la vulgarisation.

Mais c'est surtout dans le cadre de l'action économique que la profession a développé ses structures : la coopération et les S.I.C.A., déjà évoquées, la Mutualité Sociale et les Mutuelles accident et incendie, les institutions de Crédit Agricole, les coopératives de matériel et les centres de gestion, etc...

Une structure plus nouvelle mérite d'être évoquée : celle des groupements de producteurs et des comités économiques. Coopératives, S.I.C.A. ou autres groupements peuvent être reconnus par les Pouvoirs Publics s'ils souscrivent à des critères pour discipliner et harmoniser leurs productions et se concertent volontairement dans des comités économiques régionaux. Trois importants secteurs de la région sont dotés ou se dotent de ces institutions : ceux des légumes, des oeufs et des poulets. La généralisation à tous les producteurs, de règles adoptées par les groupements est en cours d'application.

Un Service Breton pour la promotion des produits agricoles existe permettant la mise en oeuvre d'un label d'origine et la présence de la Bretagne dans les expositions européennes.

Enfin, une récente réforme des structures de l'administration a permis la mise en place dans chaque département d'une "Direction départementale de l'agriculture", direction unique qui gère, coordonne et anime l'action des Pouvoirs Publics dans la circonscription.

Ces quatre directions sont elles-mêmes coordonnées par un ingénieur général.

## VI. L'AVENIR DE LA BRETAGNE AGRICOLE

Ce trop court aperçu de l'agriculture bretonne de 1966 aura sans doute permis au lecteur de relever :

- les potentialités importantes de l'agriculture bretonne, notamment dans les domaines bovin et porcin;
- les efforts déjà entrepris par notre région pour adapter ses structures aux exigences de l'économie moderne;
- mais aussi, les handicaps qu'elle subit tant dans ses structures internes que du fait de sa situation géographique.

Cependant, les responsables professionnels, rejoignant les considérations des géographes et des économistes, voient la Bretagne agricole de demain utiliser au maximum les atouts suivants:

- la position géographique extrême-occidentale de la péninsule bretonne lui donne l'obligation d'utiliser sa situation maritime exceptionnelle;
- son potentiel démographique et agricole l'invite à une intensification de ses productions;
- les distances vers les centres de consommation, tant par terre que par mer, rendent nécessaire la transformation sur place de sa production, en y incorporant, avant le transport, le maximum de valeur ajoutée.

Cela signifie pour la Bretagne :

- développer ses productions bovines et porcines, puisque ce sont celles-là dont l'Europe et l'Occident sont les plus déficitaires;
- transformer ses matières premières, en allant le plus loin possible dans les processus techniques et commerciaux;
- développer ses ventes, surtout vers les pays d'Outre-Manche et d'Outre-Atlantique, participant ainsi à l'équilibre de la balance commerciale de la France et de la Communauté Economique Européenne.

Ce programme, ambitieux aux yeux de certains, ne pourra certes se réaliser que sous la condition d'efforts spéciaux pour la formation et la vulgarisation des agriculteurs et de leurs enfants et dans le domaine des structures de productions, depuis l'exploitation jusqu'à la vente.

En somme, l'agriculture bretonne de demain reposera sur des agriculteurs ayant reçu une formation de plus en plus approfondie tant sur le plan général que pour exercer leur métier, travaillant sur des unités de production suffisamment vastes pour pouvoir utiliser de manière rentable les équipements modernes, généralement intégrés à un circuit contractuel coopératif ou privé.

Au-delà, des unités de transformation de grande taille, adapteront la production régionale aux goûts du consommateur français ou étranger en réalisant une partie de leur chiffre d'affaire dans l'exportation vers les pays membres de la C.E.E. et vers les pays tiers.

# PARLEMENT EUROPÉEN

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

## DOCUMENT III

### L'INDUSTRIALISATION DE LA BRETAGNE

L'industrialisation de la Bretagne constitue l'un des objectifs de la politique nationale depuis environ 10 ans. Cet objectif est-il susceptible d'être atteint et dans quelles conditions ?

Pour répondre à cette question, il convient d'examiner successivement :

- I - Les origines du mouvement,
- II - La première vague d'industrialisation et ses résultats ,
- III - Les perspectives nouvelles.

#### I - LES ORIGINES DU MOUVEMENT

Jusqu'en 1960, et malgré les efforts de persuasion entrepris notamment par le C.E.L.I.B., presque personne ne croyait véritablement à la possibilité d'industrialiser la Bretagne qu'on estimait trop excentrée. Les esprits réalistes pensaient plutôt qu'il fallait créer des "pôles d'arrêts" sur les grandes routes traditionnelles d'exode : en développant Rennes et Nantes (à la lisière de la Bretagne) ainsi que Le Mans, Angers et Tours (à la périphérie du Bassin Parisien).

La première implantation importante qui profita à la Bretagne, l'installation de CITROËN à Rennes, fut négociée à Paris dans cet esprit. A la même époque, une seule décentralisation importante intéressait la Bretagne péninsulaire : l'installation du C.N.E.T. à Lannion. Par contre, Brest et Lorient qui bénéficiaient pourtant de primes d'équipement depuis 1955 - en tant que "zones critiques" - n'avaient reçu aucune usine nouvelle.

En fait, cependant, l'industrialisation de la péninsule bretonne avait été préparée dès cette période,

- à la fois par l'avancement de la vague de décentralisation qui, partie de Paris autour des années 54-55 avait atteint progressivement la Sarthe et Le Maine-et-Loire, puis la Mayenne au cours des années 1958-60,
- et aussi par la prise de conscience des milieux bretons, animés notamment par le C.E.L.I.B., et qui avait permis la mise en place des premières structures d'accueil : zones industrielles, zones d'habitation nouvelles, établissements d'enseignement et de formation professionnelle, etc...

Malgré tout, personne ne conteste aujourd'hui que le déclenchement de l'industrialisation a été obtenu seulement à partir de 1961, grâce à la volonté conjointe du gouvernement et de la région. Il faut reconnaître que la région armoricaine a bénéficié alors, pour la première fois, d'un véritable effort, exercé par les Pouvoirs publics au niveau le plus élevé sur la grande industrie française.

On notera, d'autre part, et ceci est extrêmement important, que l'implantation effective de la grande industrie a réussi, en fait, au fur et à mesure que les collectivités locales ont consenti un effort financier direct, capable de compléter l'effort financier de l'Etat.

Il est donc intéressant d'analyser avec plus de précision dans quelles circonstances s'est développée cette première vague d'implantations.

## II - LA PREMIERE VAGUE D'INDUSTRIALISATION ET SES RESULTATS

### A - La priorité donnée à l'industrie légère

Si l'on met à part les arsenaux et quelques activités marginales, on peut considérer que l'industrie bretonne des années 1960-1962 offrait environ 200 000 emplois (22,3 % de la population active, contre 38,3 % en France).

- a) la moitié de cet effectif (approximativement 100000) travaillait alors dans les industries de la construction ou dépendant principalement de la construction : bâtiment (75.000), matériaux de construction (9.000), bois (10.000), etc.
- b) le quart de l'effectif (50.000) était représenté par les industries agricoles et alimentaires ;
- c) le dernier quart, 50.000 seulement, groupait l'ensemble des industries de transformation, celles qui constituent le fond des activités motrices dans les grandes régions industrialisées ;

Encore faut-il regrouper les principaux postes qui constituent ce dernier quart pour se faire une opinion ; on trouve alors, en chiffres ronds :

- 20.000 emplois pour les industries de l'habillement et du cuir dont l'effectif est en régression marquée depuis plusieurs décennies,
- 20.000 dans les différentes industries des métaux,
- 10.000 seulement pour le reste, c'est-à-dire les industries électriques, électroniques, chimiques, plastiques, caoutchouc, etc., industries légères pour tant relativement peu sensibles au coût du transport (pour la plupart) et qui sont considérablement développées dans la région parisienne.

Ce schéma reste, en gros, valable aujourd'hui, malgré l'augmentation sensible du dernier poste survenue depuis 1962. Il permet de comprendre l'idée qui a guidé en fait les pouvoirs publics, depuis 1961. Il nous aidera également à comprendre certaines erreurs et à justifier une orientation, en partie nouvelle, de nos efforts.

Sur quelles branches d'activités pouvait-on s'appuyer pour déclencher le processus d'industrialisation ?

Malgré leur importance relative, on ne comptait guère, à cette époque, sur les industries du bâtiment ; d'abord parce que la reconstruction s'achevait et aussi parce que l'amélioration de la productivité en perspective, laissait plutôt prévoir une diminution des effectifs dans ce secteur.

En ce qui concerne les industries agricoles et alimentaires, on escomptait un certain développement (lié notamment au développement rapide de l'aviculture à cette époque), mais aussi une concentration dans d'autres secteurs (conserves en particulier) ; si bien que, malgré la position dominante des industries alimentaires en Bretagne, on ne comptait guère sur ce secteur pour apporter une solution à l'échelle du problème posé.

D'où le choix porté alors sur les industries de transformation, comme solution majeure du problème de l'emploi. Cependant, il fallait pousser plus loin l'analyse.

Devant l'échec de la décentralisation industrielle au-delà de Rennes, deux idées s'offraient au Gouvernement :

- la première consistait à partir d'une industrialisation lourde ou semi-lourde, réalisée à partir de la périphérie maritime, pour constituer en Bretagne un cycle industriel complet, solution adoptée par les Italiens dans le Lezzogiorno. Cette solution pouvait même conduire à l'idée de créer un port franc à Brest ou à Lorient pour stimuler l'initiative des milieux d'affaires.

- la deuxième idée consistait à forcer la décentralisation parisienne au-delà des limites sur lesquelles elle butait. Il fallait pour cela choisir des activités très légères (peu sensibles à la distance) et de haute technicité (donc plus sensibles que d'autres à l'attrait résidentiel qui constitue un atout de la Bretagne). Le développement scientifique et technique de l'Université de Rennes était indissociable de cette idée.

Les perspectives de développement considérables de l'électronique professionnelle conduisaient tout naturellement à retenir cette branche ; mais on pouvait aussi tenter la même expérience dans le domaine de la mécanique légère de précision, d'ailleurs en partie liée au développement de l'électronique.

- Il existait enfin une voie moyenne qui consistait à jouer à la fois sur les deux idées, solution nécessairement plus onéreuse, mais qui présentait l'intérêt d'offrir à la région des perspectives de développement plus complètes et plus diversifiées ; d'autant que le développement des activités maritimes permettait indirectement de favoriser la restructuration de l'agriculture et des industries liées à l'agriculture, en s'appuyant davantage sur l'exportation. PE 15.666/III

Cependant, au vu des conclusions qui lui furent présentées, le Gouvernement choisit finalement d'écarter l'option littorale et il décida de porter l'essentiel de son effort sur la relance de la décentralisation terrestre, en s'appuyant principalement sur l'électronique.

#### B - Les premiers résultats

En pratique, le mouvement déclenché à partir de 1961 s'est rapidement étendu à des activités relativement diversifiées.

Si l'on met à part le cas de Rennes qui avait déjà amorcé son industrialisation, notamment grâce à CITROEN, les principales opérations d'industrialisation décidées de 1961 à 1963 furent les suivantes :

- A BREST : C.S.F. (électronique), le Matériel Magnétique (électro-mécanique), Transocéan (confection) etc....
- A St-BRIEUC : Le Joint Français (plastique et caoutchouc).
- A VANNES : Michelin (pneumatiques)
- A LORIENT : Renault (fonderie) et Alsthom (électro-mécanique) cette dernière opération devant être remise en cause 18 mois plus tard par suite de l'évolution économique.

Mais aussi dans des villes moins importantes, par exemple :

- L.T.T., L.C.T., C.G.E. à LANNION,
- OLIDA (industrie alimentaire) à LOUDEAC,
- DYCKOFF (appareils de levage) à DINAN,
- FRANKEL (électronique) à SAINT-MALO, etc....

Enfin, il faut noter que le mouvement d'implantation et les aides offertes par les collectivités locales ont largement contribué à provoquer une vague d'investissements nouveaux de la part des industries existantes. Les emplois correspondants représentent aujourd'hui environ le tiers des emplois créés globalement.

Au total, la part de l'électronique dans l'ensemble apparaît relativement faible, par rapport aux ambitions du départ (environ 2.000 emplois créés depuis 1962 pour un total

supérieur à 20.000 dans l'ensemble des activités industrielles). Par ailleurs, le mouvement d'industrialisation s'est sensiblement ralenti en 1964-65.

Certes, on aurait tort de porter un jugement trop hâtif. En effet, tout porte à croire que "l'opération électronique" va finalement réussir malgré tout. Car les travaux de construction du laboratoire des Télécommunications militaires qui vont commencer dans quelques mois - 500 ingénieurs et techniciens s'installeront à Rennes - vont sans doute accélérer sensiblement le mouvement d'implantation des industries privées.

Déjà, la Société Générale de Semi-conducteurs FAIRCHILD s'est installée, dans des délais très courts au cours de l'année 1965. La même année, l'A.O.I.F. (électronique également) s'est installée à Guingamp. Les deux firmes représentent à elles seules 2.000 emplois prévisionnels dont près de 500 sont déjà créés. D'autres firmes importantes se préparent à suivre. De même, dans l'orbite de Lannion, 4 sociétés d'électronique professionnelle créent des laboratoires de recherches appliquées.

Au total, les vastes perspectives de développement de la profession permettent de penser raisonnablement que l'effectif de l'électronique en Bretagne atteindra et dépassera sans doute le cap des 10.000 emplois dès la fin du Vème Plan.

Mais il faut reconnaître que la tendance qui se dessine actuellement, semble surtout favorable à la région de Rennes et elle ne résout pas suffisamment le problème de la péninsule. On peut, certes, espérer la constitution d'un axe électronique jalonnant l'itinéraire Rennes-Lannion, compte tenu des problèmes communs aux deux centres de recherche. Mais les difficultés qu'on rencontre actuellement pour attirer de nouvelles usines à Brest, à Quimper ou à Lorient sont significatives ....

Le problème de la péninsule doit donc être reposé, en tenant compte au minimum de trois impératifs nouveaux :

- la recherche d'activités plus complémentaires, capables de constituer ensemble des "pôles de développement" naturels,
- une politique beaucoup plus vigoureuse de restructuration et de développement des industries alimentaires, en vue de l'exportation,

- une réorientation de l'économie bretonne vers la mer.

Il convient de s'attarder sur ces divers points.

### III - LES PERSPECTIVES NOUVELLES

A - La recherche des complémentarités industrielles doit tendre vers un double but :

- la valorisation du potentiel existant. Ceci suppose le développement systématique des échanges entre les entreprises complémentaires de la région. Il convient donc de mettre en oeuvre une politique d'information mutuelle des chefs d'entreprises (équipements spécialisés existant dans les entreprises régionales, possibilités de sous-traitance suivant la disponibilité de ces équipements, etc...). Telle est notamment la tâche que se sont fixés les nouveaux centres de productivité récemment créés en Bretagne.

- la constitution progressive de pôles de développement industriel. Une meilleure connaissance et une solidarité croissante des entreprises existantes doivent faciliter l'implantation des activités nouvelles qui sont nécessaires pour "entraîner" véritablement le mouvement d'industrialisation.

D'ores et déjà, il apparaît que le développement de l'électronique en Bretagne doit être complété, notamment dans deux directions : la mécanique fine et la chimie fine. C'est l'ensemble de ces activités - de plus en plus solidaires - qui seul permettra de constituer un véritable réseau industriel, capable de se développer lui-même progressivement, à partir des principaux centres.

A cet égard, la décision toute récente de la Société Rhône-Poulenc, d'installer à côté de Rennes un important laboratoire de recherche chimique, constitue pour toute la Bretagne un événement important ; car cette décision vient compléter très heureusement la gamme des nouvelles activités de pointe qui vont se stimuler mutuellement, au niveau régional.

B - Dans le domaine des industries agricoles et alimentaires, on devra tendre à créer des ensembles intégrés : l'extension importante de l'Institut National de Recherches Agricoles prévue

à Rennes au cours du Vème Plan, et l'existence de l'Ecole Nationale d'Agriculture, de centres de recherches vétérinaires et biologiques dans la région, doivent servir de base pour orienter les techniques de production à promouvoir par les organisations professionnelles. Celles-ci vont tendre à transformer les conditions mêmes des exploitations agricoles qui seront inéluctablement reliées à ces centres de recherches d'une part, et aux débouchés qui leur seront offerts d'autre part, qu'il s'agisse de l'industrie, de la conserverie ou des réseaux de distribution.

Le développement de la production en "atelier agricole" et l'installation d'établissements de conditionnement permettront la distribution et la vente aussi bien de produits frais que surgelés ou précuisinés, répondant aux besoins nouveaux du marché. Il est donc important que les responsables de la région s'orientent vers la réalisation de ces véritables complexes agricoles et industriels.

C - Enfin, la réorientation de l'économie bretonne vers la mer se justifie par l'évolution de plus en plus nette des perspectives de l'économie mondiale ; solidarité croissante des différents continents, évolution des techniques du transport maritime en faveur des très grands minéraliers, épuisement relatif des ressources continentales de l'Europe en minerais riches, etc... C'est maintenant un fait connu que les industries lourdes et semi-lourdes qui sont à la base du cycle industriel s'installent sur l'eau. Les exemples se multiplient : Dunkerque, Tarente, Syracuse, etc... L'ère des grands minéraliers risque donc de bouleverser les localisations industrielles du XXème siècle comme le chemin de fer a bouleversé les structures économiques au XIXème siècle.

La façade atlantique de la France peut jouer un rôle important à cet égard, notamment dans la perspective des échanges futurs entre l'Europe et les pays en voie de développement de l'Amérique latine et de l'Afrique. La Bretagne peut et doit s'y préparer dès maintenant.

Compte tenu de ces différents facteurs, un courant d'implantations industrielles d'un type nouveau se dessine déjà dans certains ports bretons. Il traduit la concentration sur le littoral d'entreprises (produits chimiques et industries du bois notamment) qui exerçaient précédemment leur activité dans d'autres régions de l'intérieur.

Dans une perspective différente, le cabotage doit reprendre une importance considérable, comme "navigation intérieure" d'une Europe sans frontières, au même titre que la voie fluviale du Rhin (éventuellement prolongée par le Rhône). Si les perspectives ouvertes par l'ère des très grands minéraliers n'intéressent que quelques sites privilégiés - au premier rang desquels figure Brest - le développement du cabotage doit profiter à l'ensemble du littoral breton. Les deux choses sont liées d'ailleurs, dans la mesure où les ports de réception des grands minéraliers seront aussi des ports d'éclatement par transbordement.

L'agriculture bretonne en pleine évolution et l'industrie alimentaire qui lui est liée, doivent également se tourner, de plus en plus, vers l'exportation, au cours des prochaines décennies. L'ouverture de l'Agence Bretonne de Londres n'est qu'un signe précurseur. L'entrée éventuelle de la Grande-Bretagne et de l'Espagne dans une Communauté Economique Européenne pourrait conduire l'agriculture bretonne à se constituer une flotte spécialisée et à pousser l'équipement moderne de ses ports. Ceci est vrai d'ailleurs non seulement pour l'exportation mais aussi pour l'importation de certaines denrées de base liées à la production croissante de viande.

Enfin, il faut considérer la part croissante que la biologie de la mer - sous toutes ses formes - prendra dans l'alimentation d'une masse humaine en accroissement rapide. Il en est de même pour la minéralogie. M. LE LOAL, Recteur de l'Université de Rennes, a déjà maintes fois attiré l'attention sur ce point, en citant l'exemple du Japon et en pronant notamment la création en Bretagne d'un Institut de la Mer.

## CONCLUSION

C'est à ce moment précis que la Communauté Européenne peut sans doute intervenir de la manière la plus efficace dans la solution des problèmes bretons, en aidant notamment la région à constituer des pôles de développement diversifiés s'appuyant, pour une part, sur le facteur littoral. Est-il besoin d'ajouter que l'exemple fourni par l'intervention de la Commission du Marché Commun à Bari-Tarente constitue pour tous les Bretons un centre d'intérêt et un motif d'espoir ?

Comme dans le Mezzogiorno de l'Italie, les services de la Commission ne pourraient-ils pas aider les pouvoirs publics français et les animateurs régionaux à définir, puis à réaliser, quelques grands centres de développement comportant à la fois

- des industries de base alimentées par la mer,
- des industries de transformation liées au moins en partie aux premières et constituant par ailleurs un ensemble cohérent et complémentaire.

Une première étude portant sur l'ensemble urbain Nantes-Rennes a déjà été envisagée autrefois. Le moment paraîtrait particulièrement opportun pour la réaliser, en tenant compte notamment de l'expérience acquise à Bari-Tarente.

Mais il conviendrait également, du fait de la forme particulière de la péninsule bretonne, d'étudier les possibilités de développement systématique de certains ports périphériques au premier rang desquels figure Brest. Est-il besoin de rappeler que le port le plus occidental d'Europe est aussi l'un des plus favorisés du continent pour recevoir les plus grands navires du monde ? Déjà les travaux entrepris par la Ville et la Chambre de commerce vont permettre très prochainement de radouber les navires de 200.000 tonnes. Mais il serait relativement facile de porter ces possibilités à 300.000 tonnes. Le chenal d'accès le permet d'ores et déjà avec un tirant d'eau de - 20 mètres.

Il n'est pas nécessaire ici d'entrer plus avant dans le détail. Tout au plus, convenait-il d'insister sur ce fait essentiel : l'industrialisation de la Bretagne, amorcée depuis 1961, doit se poursuivre en s'appuyant sur des perspectives plus larges à tous égards. La Communauté Européenne peut jouer ici un rôle essentiel en aidant la région à retrouver davantage la vocation internationale qui fut la sienne autrefois.